Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20221117-DEL522022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 17 novembre 2022

N° 52/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
10/11/2022

Date d'affichage
10/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre 2022 à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 10 novembre 2022.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme CHARTIER Florence ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. MOREAU Régis ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; M. BRIATTE Hubert Mme PAILLARD Elodie (arrivée à 18h33)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. M. DE SOUSA Jean François
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric

Etai(ent) excusé(s) : Mme DERRIEN Véronique ; M. KOUAOVI Eric ;

Etai(ent) non excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DELAHAYE Frédéric

OBJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MSP

Dans l'attente d'établir un projet de bail professionnel avec la maison médicale de la Vallée de l'Automne (SISA), Mme la Maire propose au conseil municipal de mettre en place une convention de mise à disposition des locaux appartenant à la commune. Cette convention confirmera les conditions d'occupation et les charges locatives (eau, électricités, entretiens des locaux…) à la charges de la SISA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** de mettre en place cette convention de mise à disposition des locaux MSP à la SISA
- **CHARGE** Mme la Maire à établir la convention et de la signer
- **CHARGE** Mme le Maire de rencontrer la SISA afin d'établir le projet de bail pour 2023

Ainsi fait et délibéré le 17/11/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)